



MAIRIE DE CHEMAUDIN COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le MERCREDI 30 OCTOBRE 2017 à 20h00 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET , Marie-Pascale BRIENTINI, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, René GIRARD, Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Sandrine PERROT, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT, Henri VERNEREY, Sabrina BAILLARD, Philippe FAGOT, Séverine ONILLON, Daniel GOUDIER, Martine LAGRANGE, Sonia GOUGET, Thierry MOINE, Daniel VANNIER, Philippe LACROIX, François DODANE, Olivier LARQUE

Absents excusés : Léa LAROSA

Secrétaire de séance : Thierry MOINE

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte rendu de la séance de conseil du 11 octobre 2017
2. Participation financière au Département pour le giratoire du carrefour RD216-RD11
3. Maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une liaison piétonne entre Vaux et Chemaudin
4. Plan de financement et demande de subventions pour le projet précédemment cité
5. Projet MAM dans l'ancienne Mairie de Vaux
6. Eclairage public
7. Participation aux frais de la psychologue scolaire
8. Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) pour le projet 'Les Terrasses du Vallon »
9. Rapports de commissions et Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2017

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Participation financière au Département pour le giratoire du carrefour RD216-RD11

Bernard GAVIGNET présente le projet et ses composantes techniques.

Le Conseil Départemental sera maître d'ouvrage du carrefour giratoire, d'un coût supérieur à 500 k€, la participation sollicitée de la commune sera de 100 k€.

La commune conserve la maîtrise d'Ouvrage de l'éclairage public.

A l'unanimité il est donné mandat au maire pour signer la convention engageant la participation forfaitaire de la commune à hauteur de 100 k€.

3. Maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une liaison piétonne entre Vaux et Chemaudin

La validation du contrat de maîtrise d'œuvre auprès de la société BEJ, d'un montant de 12 625,48 HT (taux de 5,6%) est acceptée à l'unanimité.

4. Plan de financement et demande de subventions pour le projet précédemment cité

Le projet présenté s'élève précisément à 238 080,48 HT honoraires inclus, avec un reste à charge estimé à 196 006,06 €.

A l'unanimité le plan de financement est accepté et mandat est donné au maire pour présenter les demandes de subventions au CD (trottoir, sécurité, bande de roulement), l'Etat (DETR pour le parking du cimetière), Syded (éclairage public) et la CAGB (places PMR).

5. Projet MAM dans l'ancienne Mairie de Vaux

Un projet de maison des assistantes maternelles est envisagé dans l'ancienne mairie de Vaux.

Nota : un premier projet n'avait pas donné suite car la surface ne permettait pas l'accueil d'un nombre d'enfants suffisant pour garantir l'équilibre économique pour les trois assistantes maternelles.

Le projet porte sur l'accueil de 8 enfants, assuré par deux assistantes maternelles, par le biais d'une association créée pour l'occasion.

Le budget de fonctionnement présenté intègre bien le versement d'un loyer correspondant à la mise à disposition des locaux.

L'agrément PMI (protection maternelle et infantile) reste à donner.

La configuration actuelle des locaux nécessite des travaux pour s'adapter à l'usage projeté.

Une enveloppe de 5 000 € avait été prévue pour ces adaptations ; en ce qui concerne l'immobilier.

Un devis plus précis doit permettre de mesurer l'engagement de la commune en terme d'investissement.

Au vu de la présentation, à l'unanimité moins une voix, un avis favorable est donné quant à la poursuite du projet.

Un courrier sera rédigé par la mairie, à destination de la PMI, pour valider l'acceptation du principe d'occupation de l'ancienne mairie.

Par ailleurs il est permis aux porteuses de projet de réaliser une étude de marché sur la commune.

6. Eclairage public

La commission voirie s'est réunie le 24 octobre pour réfléchir sur le sujet.

La coupure nocturne sur Chemaudin et Vaux permettrait une économie de 4 000 € environ avec l'installation actuelle, et 9 000 € environ si on procède de plus au remplacement des installations.

Quelques luminaires encore en sodium haute pression seraient changés en led, dans le cadre de l'appel à projet, permettant une réduction nocturne.

Les enjeux écologiques sont évoqués.

A l'unanimité moins trois et une abstention, il est décidé d'harmoniser les deux parties de la commune.

A la question « Faut-il maintenir l'extinction nocturne ? », 8 voix pour et 15 contre, l'extinction nocturne totale est abandonnée.

A la question « Faut-il baisser l'intensité pendant une partie de la nuit ? » 2 voix contre, 1 abstention, 20 voix pour

A la question de la période, à la proposition « 23h à 6h » 1 abstention, 1 voix contre, 20 voix pour.

7. Participation aux frais de la psychologue scolaire

Une participation de 276,98 € est demandée quant à la prise en charge d'un logiciel nécessaire aux activités de la psychologue scolaire.

En attente de l'information d'une éventuelle participation antérieure de la partie Vaux via le SIVOS, un accord est donné à l'unanimité moins une abstention pour l'attribution de la somme.

Si une somme a déjà été versée elle sera déduite du montant cité.

8. Avis d'appel Public à la concurrence (AAPC) pour le projet « Les Terrasses du Vallon »

L'instruction du permis suit son cours, elle devrait recueillir prochainement l'agrément PLS, l'accord de la CARSAT pour le PTZ, et enfin l'avis du SDIS.

A l'unanimité il est décidé de lancer sans attendre le permis définitif un appel d'offres pour très vite savoir si les prévisions budgétaires sont conformes aux réponses des entreprises, avant la fin de l'année.

9. Rapports de commissions et questions diverses

- Au vu des dépenses engagées autour du carrefour giratoire, le maire précise que des investissements seront certainement à revoir ou à décaler dans le temps pour dégager l'enveloppe nécessaire. Des modalités d'emprunt seront certainement à revoir par la commission financière.
- Par ailleurs il s'interroge sur le devenir de la salle polyvalente de Vaux et l'ex atelier communal attenant, pour l'éventuel accueil d'activités qui donneraient une respiration au fonctionnement de la salle de la Malplanche.

- Quelques défauts liés aux travaux de l'école ont été repris pour leur majorité, reste un problème mineur de finition qui sera réglé très prochainement.
- Une réunion de chantier pour la future mairie aura lieu le 7 novembre à 9h.
- Un devis de réparation de la pompe hydraulique du tracteur est présenté pour un montant de 2 535 € TTC, il est accepté.
- Une étude de faisabilité pour la restructuration de l'ex atelier de Vaux sera lancée.
- Il est rappelé que le samedi 11 novembre à 10h, la traditionnelle cérémonie est organisée, les élus sont fortement invités.

La fin du conseil est prononcée à 22h30.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2017-128 : Délibération modificative n°2 - Budget Commune

Délibération 2017-129 : Délibération modificative n°3 - Budget Commune

Délibération 2017-130 : Devis silos Malplanche

Délibération 2017-131 : Transfert compétence assainissement CAGB

Délibération 2017-132 : Projet d'acquisition terrain lieu-dit « Vorplay »

Délibération 2017-133 : FSL et FAAD

Délibération 2017-134 : Projet Eclairage public

CHEMAUDIN

Séance du 30 octobre 2017

2017-41

Délibération 2017-135 : ONF : devis d'exploitation des bois année 2018

Délibération 2017-136 : Affectation de la forêt de VAUX-LES-PRES au budget annexe Bois

Délibération 2017-137 : Mise en œuvre du RIFSEEP

Délibération 2017-138 : Règlement des cimetières